Conseil du 4^e arrondissement

29 NOVEMBRE 2016

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

<u>II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS</u>

HUITIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le vingt-neuf novembre deux mille seize à dix-neuf heures cinq, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du vingt trois novembre deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

<u>Étaient présents</u>: Marianne de CHAMBRUN Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absent (s): Néant.

<u>Ayant donné pouvoir</u> : 20 heures 15, Marianne de CHAMBRUN donne pouvoir à Christophe Girard.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, à 19h00.

La séance est ouverte à 19h00.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir. Je vous remercie d'être venus nombreux. Je vous signale que nous sommes entrés depuis le 1^{er} novembre dans une période électorale qui durera jusqu'au mois de juin. Il est donc préférable que les habitants posent leurs questions à la fin en rencontrant les élus ou par écrit. Je souhaite que l'atmosphère soit respectueuse de la diversité des opinions et des engagements pendant cette période.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420160024

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Julien LANDEL est désigné secrétaire de séance. Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160025

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Avant d'aborder la délibération suivante, je voudrais saluer la mémoire Claude Hampel, qui se rendait très souvent en Mairie d'arrondissement dans le cadre de festivals et de manifestations et qui était par ailleurs très engagé dans les Cahiers Bernard Lazare. C'était un homme pudique, un homme de culture, qui a longtemps éclairé les débats d'une très belle lumière. Nous l'avons enterré au cimetière de Bagneux il y a une semaine.

0420160026

Adoption de la procédure d'urgence.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Une délibération n'a pas été proposée dans le délai imparti et je vous demande d'accepter cette procédure d'urgence pour qu'elle puisse être étudiée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai souhaité vous présenter l'ensemble des projets pour lesquels nous avons obtenu un financement sur le budget 2017 de la Ville de Paris. Je dispose pour la gestion de l'arrondissement de plusieurs budgets.

Le premier budget est l'état spécial d'arrondissement dont le montant a été voté le mois dernier pour le fonctionnement des équipements de proximité. Ces crédits sont inscrits au budget général de la Ville de Paris, mais alloués à la Mairie d'arrondissement pour financer les travaux dans les équipements de proximité : écoles, crèches, équipements sportifs, mairies, espace public.

Pour repérer les choix d'investissement, le Directeur des services et moi-même rencontrons plusieurs fois dans l'année les services de la ville, , la Direction des Affaires Scolaires, la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, la Direction de la Voirie et des Déplacements, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, qui listent à chaque fois les besoins identifiés par leurs équipes, mais également les demandes que nous leur faisons régulièrement remonter des Conseils de quartier, des directeurs d'école et des élus.

Par exemple, la DASCO effectue chaque année dans les établissements scolaires des visites d'architecture en présence des directeurs et directrices. Les représentants de la Mairie ont alors vocation à recenser et à prioriser les besoins de travaux. Ainsi, cette enveloppe d'investissement d'intérêt local est co-construite avec les services opérationnels de la ville et l'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, Monsieur Julien Bargeton.

Pour 2017, j'avais décidé de consacrer 40 % de l'enveloppe des espaces publics et 10 % de l'enveloppe des équipements de proximité à l'enveloppe du budget participatif pour l'arrondissement. Ce budget a été abondé par la Maire de Paris sur la base de 2 € versés pour 1 € consacré au budget participatif. Au terme du vote de ce budget participatif, les crédits 2017 se répartissent ainsi : 1 080 733 € pour les équipements de proximité, 591 600 € pour les espaces publics et 1 436 000 € pour le budget participatif, dont un tiers pour l'investissement d'intérêt local.

Pour les équipements de proximité, nous avons maintenu notre effort d'investissement dans les équipements scolaires afin de contribuer à un meilleur confort des élèves et de la communauté scolaire. En 2017, nous allons achever la modernisation des menuiseries de l'école des Hospitalières Saint-Gervais après trois années consécutives de travaux. J'ai également débloqué un budget pour réaménager les accès du nouveau terrain de sport Charlemagne qui est victime d'intrusions. Nous n'avons pas programmé de travaux en Mairie.

Plusieurs opérations qui auront lieu cette année n'apparaissent pas dans ce tableau, car elles dépendent de crédits antérieurs ou d'autres enveloppes. Ainsi, 30 000 € seront consacrés à la modernisation des portes de l'école Poulletier et 229 561 € à la mise en accessibilité de la Halle des Blancs-Manteaux. La cantine et le réfectoire de l'école des Hospitalières Saint-Gervais seront également rénovés. Quant à l'école de la rue des Archives, elle bénéficiera d'un ravalement. Je vous rappelle que les travaux des équipements du bâtiment Saint-Merri devraient commencer l'été prochain.

Pour l'espace public, plusieurs projets sont en cours d'instruction. Le plus coûteux concerne la rue de la Verrerie. Des réflexions sont prévues concernant la rue des Rosiers et le quartier Beaubourg. Nous avons également souhaité consacré une enveloppe de 80 000 € à des aménagements sur la Place Baudoyer dont l'objectif est de rendre lisible son statut de zone piétonne. Cette place est très souvent empruntée par des motards ou des automobilistes qui cherchent à éviter la rue de Lobau. La reprise des allées du square de la Tour Saint-Jacques et la réfection de la chaussée de la rue des Francs Bourgeois, entre la rue Payenne et la rue de Sévigné, sont également prévus.

Les 7 projets lauréats du budget participatif sont les suivants : 70 000 € pour « le conseil municipal des enfants redessine les cours des écoles élémentaires », 2 000 € pour le renforcement de la végétalisation à l'angle de la rue des Blancs-Manteaux et de la rue des Archives, 240 000 € pour la végétalisation de la rue de Sully, 580 000 € pour l'ouverture de Beaubourg sur les rues Simon le Franc et Geoffroy-L'Angevin, 4 000 € pour « Des mots et des fleurs », 30 000 € pour « Tour Saint-Jacques pour tous » et 510 000 € pour le réaménagement de la rue des Deux Ponts.

Le projet de conseil municipal des enfants est arrivé largement en tête. Le nouveau conseil

travaillera sur la base de propositions faites par la DASCO sur un projet précis. Chaque école élémentaire dispose d'une enveloppe de 10 000 €. Pour la première fois, la Maire de Paris a décidé de décliner le budget participatif parisien à destination des enfants des écoles élémentaires et collèges. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2015-2016, les écoliers ont pu choisir parmi 20 projets répartis en 4 thèmes : une école plus durable, une école plus connectée, une école plus sportive, une école plus belle. Dans le 4^e arrondissement, 6 écoles ont voté pour une école plus connectée : l'école des Tournelles, l'école Saint-Merri, l'école Moussy, l'école Renard, l'école Neuve-Saint-Pierre et l'école des Hospitalières Saint-Gervais. Ce thème est majoritaire dans l'ensemble de Paris. L'école Ave Maria a voté pour l'installation d'un mur d'escalade et l'école Saint-Louis-en-l'Île pour l'installation d'un jardin potager. Tous les projets choisis seront réalisés dans les établissements au premier semestre 2017.

Pour conclure, d'autres enveloppes permettent de financer des travaux d'entretien ou de plus grande envergure. Les services disposent de crédits propres, appelés les investissements localisés, pour assurer les travaux d'entretien du patrimoine : ravalement, installation techniques et thermiques, travaux liés à l'accessibilité. Le plan d'investissement de la mandature permet le financement de travaux de restructuration lourds comme pour les églises ou le bâtiment Saint-Merri.

J'insiste sur le fait que ces projections de travaux sont établies à l'année n-1 et que des changements peuvent intervenir au cours de l'année en fonction des études approfondies réalisées par les services lors du lancement des travaux pour des questions d'opportunité. De plus, ces derniers doivent être compatibles avec les contraintes extérieures à la ville, notamment les exigences de sécurité actuelles. Il est donc évident que l'allocation d'un budget pour 2017 ne signifie pas forcément que le projet sera réalisé dans l'année 2017.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2016DAC20

Subvention (141 000 €) et avenant à convention avec l'association l'Été parisien (10°) et la Fondation de la Cité internationale des Arts (4° et 18°).

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération propose d'apporter l'aide de la Mairie du 4^e arrondissement à l'association l'Été parisien qui organise chaque été le festival « Paris quartier d'été », ainsi qu'à la Fondation de la Cité internationale des Arts. Ces deux structures ont dû d'adapter aux contraintes de sécurité liées à l'état d'urgence au cours des derniers mois, entraînant des dépenses non prévisibles dans leur budget de fonctionnement. En effet, toute manifestation dans l'espace public implique des frais de gardiennage et de sécurité exceptionnels. À la Mairie du 4^e arrondissement, nous sommes également confrontés à une hausse de ces dépenses, car les frais de gardiennage ont augmenté de 36 % en une année.

En partenariat avec Henri Loyrette, nouveau président de la Cité des Arts, et Bénédicte Alliot, nouvelle directrice, nous travaillons à un projet visant à ouvrir davantage la Cité des Arts et le Jardin des Arts sur les berges de Seine, l'Hôtel d'Aumont et l'Hôtel de Sens. Notre ambition est de créer le trait d'union nécessaire entre la Seine et le Marais. Il est donc proposé d'apporter un soutien de 100 000 € à l'association l'Été parisien et de 41 000 € à la Cité internationale des Arts.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

8 voix pour:

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Part socialiste)

Vincent ROGER (Les Républicains), Jean Pierre PLONQUET (UDI-MODEM)

et

4 abstentions

Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Anne LEBRETON (RADICAL DE Gauche Centre et Apparentés).

2016DPE62

Mise à disposition de crédits d'investissement pour permettre aux Maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité.

Julien LANDEL, 1er Adjoint au Maire

Aujourd'hui, la ville consacre un budget annuel de 500M € pour la propreté. Plus de 6 000 agents s'occupent du nettoyage et de la prise en charge des déchets. Depuis 2014, la Maire de Paris s'est engagée à multiplier le matériel. Ainsi, plus de 30 000 corbeilles de rue et de nouvelles sanisettes, dont 2 dans le 4^e arrondissement, seront installées.

Cette délibération s'inscrit donc dans le plan de renforcement de la propreté de la Maire de Paris et dans la stratégie « zéro déchet ». Au titre de ce plan, une ligne budgétaire sera mise à la disposition des mairies d'arrondissement pour l'achat de matériel adapté à chaque contexte local. D'ailleurs, le 4^e arrondissement faisant partie de la même section que les 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements, la nouvelle enveloppe budgétaire pourra être mutualisée.

Il s'agit d'améliorer l'adaptabilité du matériel aux préconisations des services et de renforcer l'action sur certaines rues et certaines portions qui connaissent une influence touristique particulière. Cette politique sera copilotée par la Mairie d'arrondissement et par la Mairie de Paris.

À titre d'exemples, une souffleuse coûte 2 500 € et un aspirateur de déchets urbains 15 000 €. Ces sommes importantes justifient que les arrondissements mutualisent les moyens qui leur seront alloués. La Mairie de Paris consacrera ainsi 500 000 € par an pour l'achat de matériel de proximité et chaque arrondissement bénéficiera d'une enveloppe dont le montant sera compris entre 10 000 € et 40 000 €. Nous connaîtrons le montant de notre enveloppe au moment du vote du budget au prochain Conseil de Paris.

Cette délibération est importante puisqu'elle nous permettra de répondre aux besoins des habitants et des services. Chaque jour, des riverains se plaignent que les poubelles débordent et que les dépôts sauvages se multiplient. Le retrait des encombrants est pourtant rapide et gratuit. Le Maire avait d'ailleurs, dès 2012, rappelé aux riverains et aux commerçants de prendre leurs responsabilités. En effet, la politique municipale doit pouvoir compter sur l'implication des habitants qui seront, dès le mois de janvier, encadrés par des brigades anti-incivilités.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous signale que des enfants du monde entier se sont rendus à la Mairie du 4° arrondissement il y a quelques jours dans le cadre d'une action portée par l'UNESCO. Parmi ces enfants, dont certains ont pu se construire grâce aux organismes internationaux, une petite fille de 11 ans, originaire de la banlieue du Caire, a décidé que les enfants ont droit à la propreté. Ainsi, elle a raconté la manière dont elle a rencontré la directrice de son école pour lui faire comprendre que les enfants du Caire ne voulaient plus marcher au milieu des déchets et qu'un moyen de transport devait être mis en place pour qu'ils se rendent à l'école.

La directrice de l'école et le collectif d'enfants ont rencontré le Maire du quartier de la banlieue. Ce dernier a entendu leur demande et a permis que des dispositions soient prises. Je me suis permis de relater cette anecdote, car il est évident que les enfants sont conscients de l'état de leur ville et qu'ils prennent leur part dans l'élaboration des politiques publiques. Le sujet des incivilités n'est pas simplement un sujet porté par les adultes.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous remercie. Je partage la volonté de Monsieur Landel de mobiliser la citoyenneté. Il est inadmissible que les dépôts sauvages se multiplient en plein cœur de Paris. Le service des encombrants est très efficace et il est nécessaire d'en rappeler l'existence.

Pourtant, malgré ce service, Paris est sale et les services de la propreté connaissent un véritable problème d'organisation depuis déjà plusieurs mandatures. Tout d'abord, un absentéisme record touche les personnels des services de la ville. De plus, les arrondissements sont rassemblés en sections, alors que le sujet de la propreté devrait être traité au niveau de l'arrondissement.

L'organisation du nettoyage des rues de Paris doit donc faire l'objet d'une profonde restructuration. Dans un tel contexte, cette délibération ne résout rien. D'ailleurs, je trouve que le montant alloué est dérisoire, car il ne permettra d'acheter que quelques souffleuses et quelques balais. Je pense qu'il faut plutôt démultiplier les ressources allouées dans le domaine de la propreté. Nous présenterons d'ailleurs un vœu en Conseil de Paris pour demander une somme de 5M €.

Enfin, je pense qu'il est nécessaire de donner de vrais moyens aux maires d'arrondissement. La pseudo-réforme du statut de Paris propose pourtant de donner plus de moyens aux maires d'arrondissement. Mais les moyens financiers alloués en matière de propreté ne leur permettent pas de mener une véritable politique publique. Je souhaite donc une réorganisation complète des services de propreté et des moyens à la hauteur des ambitions des mairies d'arrondissement. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

10 voix pour:

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL (Part socialiste)

Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)

et

2 abstentions

Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM).

2016DLH427

Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Cette délibération concerne le logement social, que j'appelle volontiers le logement public, et fait l'objet de points de vue différents, bien qu'elle dépasse le clivage gauche/droite. J'ai participé, il y a quelques jours, à une réunion sur le thème de l'immobilier à Paris au cours de laquelle Geoffroy Didier expliquait que l'occupation du logement public était un vrai sujet. En effet, suite à des divorces, au départ des enfants ou au décès d'un conjoint, l'occupation de l'appartement se réduit.

Aussi, cette délibération s'adresse principalement aux habitants qui accèdent au logement

social dans les arrondissements de grande population et beaucoup plus populaires que les arrondissements du centre. Le surloyer de solidarité tient compte du revenu des locataires. Mais, si ce revenu leur permet de payer plus, il est normal qu'ils prennent une part solidaire. Pourtant, cette délibération encourage à abandonner le surloyer dans les grands arrondissements populaires.

Ce sujet nous divise, mais de manière démocratique et respectueuse. Les contextes urbains sont différents et expliquent que les votes dans les arrondissements soient diversifiés.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je vous remercie pour cette introduction. Le sujet étant complexe, je commencerai par donner quelques explications.

Le système du logement social est encadré par des conventions signées entre les bailleurs, qui sont les propriétaires et les gestionnaires des biens, et l'État qui en est le financeur. Ces conventions permettent la mise en place des règles relatives à la location comme l'établissement de plafonds ou l'attribution du logement en fonction de la taille des ménages. Les immeubles anciens de Paris n'étaient pas, à l'origine, encadrés par ces conventions et relevaient de règles spécifiques.

Dans une logique de cohérence, et de manière à augmenter le parc social conventionné et régi par les mêmes règles, la Ville de Paris a reconventionné tous ses anciens logements pour qu'ils soient inscrits au même titre que tous les autres logements sociaux parisiens. Il se trouve que notre arrondissement comprend beaucoup de logements de ce type. Or, il avait été décidé que, pour ces logements reconventionnés, certaines règles ne s'appliquaient pas, notamment celle du surloyer, dans la mesure où les logements étaient déjà occupés lorsqu'ils ont été reconventionnés.

Le loyer de solidarité intervient lorsque le revenu d'un locataire dépasse les critères d'entrée au logement. Afin de reconnaître le logement comme un logement public et de montrer aux occupants qu'ils doivent répondre à un ensemble de droits et de devoirs, il leur est demandé de contribuer à l'effort en payant un surloyer modéré.

En septembre 2015, j'avais porté dans ce Conseil d'arrondissement un vœu demandant que la règle du surloyer soit appliquée dans le 4^e arrondissement. Nous avions soutenu cette position puisque cette logique ne s'adapte qu'aux quartiers qui souffrent d'un manque d'attractivité. Or, le 4^e arrondissement ne semble pas souffrir de la sorte. De plus, le surloyer ne pourra jamais dépasser 25 % des revenus de l'occupant. Or, personne n'a la chance de payer un loyer qui ne représente que 25 % de ses revenus.

Voici un premier exemple. Une personne seule, dont les critères de ressources sont les plus bas, intègre un logement dont le plafond de revenu est fixé à $1\,000\,$ € par mois. Si son revenu passe à $1\,200\,$ €, le loyer maximum applicable sera de $300\,$ €. Aujourd'hui, aucun loyer dans le $4^{\rm e}$ arrondissement ne descend aussi bas.

Voici un second exemple. Une famille de trois enfants de la classe moyenne dont les critères de ressources sont les plus élevés intègre un logement dont le plafond de revenu est de 7 000 € par mois. Si son revenu passe à 8 400 €, le loyer maximum applicable sera de 2 100 €. Or, le loyer le plus bas pour un appartement de 5 pièces dans le 4^e arrondissement est déjà de 3 600 €.

Cette délibération est proposée dans la mesure où ce que n'avait pas pu nous donner la Mairie de Paris à l'époque, l'État nous le donne aujourd'hui. Grâce à la loi « égalité et citoyenneté », il est possible de supprimer cette dérogation aux droits et devoirs des locataires et les obliger à payer un surloyer lorsqu'ils dépassent les plafonds.

La Mairie de Paris demande de maintenir cette modularité des loyers dans les arrondissements populaires qui manquent d'attractivité. Il est vrai que certains quartiers de Paris sont repoussoirs. Aujourd'hui, personne ne souhaite vivre dans le 18^e arrondissement, car il est évident que les logements vacants ne sont pas à Montmartre. Les quartiers de La Goutte d'Or ou du Pont-de-Flandre souffrent réellement d'un problème d'attractivité du logement social.

Aujourd'hui, le taux de refus dans le logement social est de 40 %. Une personne sur deux refuse le logement qui lui est proposé. Dans les quartiers populaires, les taux sont encore plus élevés. Heureusement, dans le 4^e arrondissement, les propositions sont généralement acceptées.

Je comprends donc la proposition de la Maire de Paris de maintenir les personnes qui occupent déjà des logements et qui ont dépassé le plafond de revenu dans les quartiers populaires. Toutefois, en tant qu'élue du 4^e arrondissement, je considère que ce vœu ne sert pas l'intérêt de l'arrondissement et de ses habitants. Je voterai donc contre cette délibération.

Tous les samedi matins, je tiens une permanence au cours de laquelle je travaille du mieux possible à la mobilité dans le parc social. Aujourd'hui, la mobilité du parc social est extrêmement faible. La première cause de départ est le décès, ce qui signifie que les habitants occupent leur logement à vie, quels que soient les critères familiaux. Or, je considère que le logement public est un outil pour travailler à la mixité sociale et qu'il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour favoriser la mobilité selon des critères de revenus et de typologie de ménage.

Aujourd'hui, dans le 4^e arrondissement, 20 % des locataires du parc social sont en grave sous-occupation. 200 familles du parc ont une voire deux chambres supplémentaires, alors que la plupart des personnes qui louent dans le privé ne bénéficient même pas du nombre de pièces qui correspond à leur typologie familiale.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Vous avez évoqué un vrai sujet : l'évolution de l'occupation du logement dans le temps. C'est un sujet délicat. Je crois avoir déjà parlé en Conseil d'arrondissement d'une dame qui habitait le 19^e arrondissement et qui était venue me voir pour m'expliquer qu'elle logeait seule dans un appartement de 100m2 et qu'elle désirait changer de logement sans y parvenir à cause des problèmes d'administration.

Je respecte les convictions de Madame de Chambrun, mais je voterai pour cette délibération dans la mesure où elle inscrit une clause pour les classes moyennes. Or, nous ne cessons de rappeler que les classes moyennes sont touchées par les problèmes de logement. Une modulation du supplément de loyer me paraît aller dans le bon sens.

Je ne comprends pas pourquoi il faudrait appliquer une telle mesure dans certains quartiers et pas dans d'autres. En effet, cela implique une inégalité de traitement entre les Parisiens du 4^e arrondissement et ceux d'autres arrondissements. Je suis donc totalement opposé avec cette logique, car je souhaite l'égalité de traitement entre les citoyens.

Au nom de la justice sociale, du service que nous devons à la classe moyenne et de l'égalité entre les citoyens, je voterai donc pour cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je crois que la position de Madame de Chambrun s'adresse à l'ensemble de Paris. Elle n'est pas favorable à cette délibération parce qu'elle n'est pas convaincue de son efficacité. Je la rejoins sur le fait que la concentration de logements sociaux dans les arrondissements varient beaucoup d'un arrondissement à l'autre.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je vous remercie Monsieur le Maire. Le dispositif concerne quelques quartiers clairement identifiés : le Village Saint-Paul et la rue Quincampoix. Je ne vois donc pas pourquoi les habitants de la rue de Fourcy ou de la rue des Rosiers ne pourraient pas bénéficier de la modularité des loyers. Je suis pour l'égalité dans le 4^e arrondissement. Je suis donc favorable à l'abandon de la modularité du loyer pour l'ensemble des logements du 4^e arrondissement.

Il est vrai que certains quartiers, dans d'autres arrondissements, connaissent de véritables problèmes d'attractivité. Je m'intéresse à tout Paris et je souhaite que des solutions soient trouvées pour ces quartiers. Mais, dans le 4^e arrondissement, nous ne connaissons pas ce genre de problème. Tous les appartements du Village Saint-Paul ont trouvé preneur.

Ensuite, vous affirmez que cette délibération prend en compte les classes moyennes. Or, ce n'est pas totalement vrai, puisque l'intégralité des ménages est concernée, depuis les plus faibles revenus jusqu'aux plus élevés. De plus, je tiens à dire que le parc social est un outil de mixité sociale qui traite à l'entrée les familles de la classe moyenne comme les autres.

Depuis 3 ans, nous avons attribué plus de 35 % des logements sociaux à des ménages dont le niveau de vie était équivalent au niveau moyen du 4^e arrondissement. Plus d'un tiers des logements ont été attribués à des familles de la classe moyenne ; classe à laquelle nous portons une attention particulière. J'ai la conviction que nous accompagnons et relogeons les classes moyennes du 4^e arrondissement dans des appartements qui correspondent à leur typologie de famille et de revenus. Quant aux personnes qui n'habitent pas des logements correspondants à leur typologie de revenu, elles doivent être mises devant leurs droits et leurs devoirs.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Madame de Chambrun est donc contre l'application du supplément de loyer dans le 4^e arrondissement.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voterai pour cette délibération parce qu'elle vise à protéger les ménages du parc social parisien. Elle est donc vertueuse en matière de logement. De plus, la mission confiée à lan Brossat par la Maire de Paris respecte les engagements pris auprès des Parisiens de toutes les catégories occupant les logements du parc public. J'ai entièrement confiance dans les orientations prises par la ville pour moduler les suppléments de loyer solidaires dans la mesure où cela est nécessaire et adapté pour Paris dans son ensemble.

Je confère à Madame de Chambrun une excellente connaissance du terrain, mais les signes donnés par le cabinet d'Ian Brossat me laissent penser que les spécificités du 4^e arrondissement feront l'objet d'une attention particulière.

Anne LEBRETON. Adjointe au Maire

Le logement social est pour moi une aide publique qui n'a pas vocation à durer lorsque la situation des occupants évolue dans le temps. Les très nombreuses personnes qui ne peuvent pas y avoir accès ressentent un grand sentiment d'injustice. Il me semble que le surloyer est une mesure de justice sociale qui permet une meilleure gestion des fonds publics, sans porter atteinte aux classes moyennes. Je voterai donc contre cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous rappelle, Madame Lebreton, que le surloyer peut concerner un retraité qui gagne 1 500 € par mois qui est loin d'être une personne privilégiée.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je pense que Madame de Chambrun pourra préciser ce point, mais il me semble que les surloyers sont bloqués à un certain pourcentage de revenu des locataires.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Un retraité qui gagne 1 500 € par mois et qui habite un logement social ne peut pas payer plus de 350 € de loyer, sauf si le logement est un T4. Mais si son logement est trop grand, il peut demander à son bailleur social de changer pour habiter un logement qui correspond à sa catégorie.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

La discussion que nous avons en ce moment est l'expression du profond malaise que connaît la politique du logement depuis des années. Nous tentons de régler des problèmes sans réellement les affronter. Ce malaise nous conduit finalement à prendre des mesures pour inciter les classes moyennes à rester, car si elles quittent Paris, les quartiers risquent de se ghettoïser. Il est difficile de voter contre le ralentissement de l'augmentation des loyers et impossible de voter pour cette délibération, car cela consisterait à accepter une politique qui n'est pas la nôtre. Nous nous abstiendrons donc par conviction.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Madame de Chambrun a expliqué très précisément les mécanismes de la délibération et nous pouvons tous voter en connaissance de cause. Je rejoins donc sa position d'opposition au nom de l'égalité des territoires. Cette modulation des surloyers doit concerner toute la France. Par ailleurs, il est évident que les classes moyennes ne quitteront pas leurs logements dans la mesure où de tels loyers sont exceptionnels.

En revanche, comme vient de le souligner Monsieur Plonquet, la politique du logement est en difficulté depuis longtemps. Il est possible de faire évoluer la situation et je pense que la politique du logement social dans le diffus, plutôt que dans des immeubles entièrement consacrés au logement social, fait partie des outils de mixité qui amélioreront la qualité de logement à Paris. Nous voterons donc contre cette délibération.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je reconnais que les arguments se valent et que la logique de l'égalité joue dans les deux sens. Cette logique peut être d'appliquer les mêmes règles du surloyer dans toute la France. Elle peut aussi être d'appliquer le surloyer de manière solidaire à tout Paris. C'est un sujet très épineux et je fais confiance à notre Maire pour faire valoir la situation spécifique du 4^e arrondissement auprès de la Ville de Paris.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

5 voix pour

Christophe Girard, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB (Part Socialiste)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Vincent ROGER (Les Républicains)

4 voix contre

Marianne de CHAMBRUN (Partl Socialiste)

Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)

et

3 abstentions

Julien LANDEL, Ariel WEIL (Parti Socialiste)

Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM).

2016DU215

Ventes à AXIMO de 19 lots de copropriété (8 logements et 11 caves) en vue de réaliser des logements sociaux (1^{er}, 3^e et 4^e).

Marianne de CHAMBRUN. Conseillère d'arrondissement

La Ville de Paris s'est engagée dans l'accroissement du parc locatif social à destination des Parisiens pour assurer une mixité sociale. Cette délibération concerne la vente à l'organisme AXIMO de 19 lots de copropriété dans le diffus, comprenant 8 logements et 11 caves, en vue de réaliser des logements sociaux dans les 1^{er}, 3^e et 4^e arrondissements.

À la suite de la mise en copropriété de l'immeuble le 12 juin 1997, la ville demeure propriétaire des lots n° 5, 14 et 16, correspondants à un logement F4 et 2 caves au 1 rue du Pont Louis-Philippe, un logement et 2 caves au 22 rue François Miron et un logement F2 et 5 caves au 45/47 rue Saint-Paul.

Il s'agit donc de vendre ces appartements à la société Aximmo, une filiale de Paris Habitat, pour qu'elle puisse y développer du logement social loué dans le diffus.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

10 voix pour :

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, (Parti Socialiste)

Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Corine FAUGERON et Boniface N' CHO (Europe Ecologie Les Verts)

et

2 abstentions

Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM).

2016DLH231

Réalisation 4 rue Sainte-Anastase (3°), 12 rue des Nonnains d'Hyères et 6 rue des Rosiers (4°), d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Cette délibération est la suite d'une délibération que je vous avais présentée le 14 septembre, puisqu'elle concerne la vente à la société SNL-PROLOGUES de logements dans le 4° arrondissement dans le but de les rénover et les intégrer dans le parc social : un logement PLA-I au 6 rue des Rosiers et 2 logements PLA-I au 12 rue des Nonnains d'Hyères. Le premier sera attribué à l'État, le second à la Ville de Paris et le troisième à la société SLN-PROLOGUES.

Évelvne ZARKA. Adjointe au Maire

Il me semble qu'un de ces logements était équipé d'un accueil adapté aux handicapés. Si c'est le cas, je m'en félicite.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

10 voix pour :

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, (Parti Socialiste)

Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Corine FAUGERON et Boniface N' CHO (Europe Ecologie Les Verts)

et

2 abstentions

Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM).

2016DLH216

Réalisation 9-12 rue de Fourcy et 70-80 rue François Miron (4^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

Ariel WEIL, Conseiller d'Arrondissement

Cette délibération concerne un ensemble immobilier appartenant à la Ville de Paris et dont la RIVP est gestionnaire. La Ville de Paris, à travers cette délibération, encourage par une subvention la mise en place d'un programme de réhabilitation dans le cadre du plan Climat Énergie. Cet ensemble a été construit en 1850 et ferait l'objet d'améliorations importantes, puisque le gain sur la consommation d'énergie serait d'environ 50 %. Cela signifie donc que des économies pourraient être faites sur les charges. La subvention s'élève à 580 000 €.

Je trouve tout à fait logique que la Ville de Paris investisse dans l'entretien de son patrimoine, y compris en matière de logement social, et je rappelle que dans le cadre de la loi MOLLE, il est prévu de mettre en place le partage des économies de charges. Les locataires partageraient donc une partie des coûts sous la forme d'économies de charges. Quant au surloyer applicable pour ces logements, il ne peut pas dépasser la moitié de ces économies.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame de CHAMBRUN quitte le Conseil d'arrondissement et donne son pouvoir à Monsieur le Maire.

2016DAC727

Subvention (187 000 €) d'équipements et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Comme vous le savez, les travaux au Théâtre de la Ville ont commencé à la mi-octobre. Les activités du théâtre ont été relocalisées à l'Espace Cardin dans le 8^e arrondissement. Or, cette disposition nécessite des travaux complémentaires afin de mettre aux normes le réseau électrique scénique et le monte décor. Une subvention de 187 000 € est donc demandée, en complément de la subvention de 450 000 € déjà versée au Théâtre de la Ville au titre de son installation au sein de l'Espace Cardin. Pour cette raison, cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Un avis favorable est donné à la majorité avec

9 voix pour

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Arien WEIL (Parti Socialiste)

Evelyne ZARKA (Part Communiste/Front de Gauche)

Corine FAUGERON et Boniface N' CHO (Europe Ecologie Les Verts)

et

3 abstentions

Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM).

2016DAE396

Seine attractive, Seine responsable – Conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie solidaire et circulaire et une association sportive.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Cette délibération concerne des conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie solidaire et circulaire et une association sportive dans le cadre de la reconquête des berges de Seine de la rive droite. Les activités proposées seront les suivantes : un atelier vélo solidaire de sensibilisation et de réparation, une buvette solidaire, un café club équitable, un magasin de souvenirs touristiques équitables proposé par la société Altermundi, un restaurant locavore et un restaurant collaboratif offrant des formations et diverses sensibilisations. Tous ces acteurs font partie de l'économie sociale et solidaire et agissent en faveur du réemploi, de l'insertion, de la réduction des déchets et de la valorisation des bio-déchets.

La Ville de Paris a entamé des négociations avec ces différents acteurs et les conventions d'occupation varient en termes de durée d'occupation du domaine public et de conditions financières en fonctions de la nature de l'activité et du modèle économique. L'objectif est de permettre à ces activités de se développer de manière pérenne.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je me demande par moments si votre majorité vit dans le monde réel. Tout d'abord, la nature mercantile de ces activités devrait vous interpeller. Ensuite, plusieurs raisons remettent en cause la pérennisation de ce système : des études inquiétantes sont publiées, le Préfet de Police a décidé de ne pas dépasser une durée de 6 mois et un des plus grands urgentistes du monde a expliqué qu'il suffit de ralentir une ambulance d'une minute pour entraîner la mort d'un accidenté.

Je vous invite à réfléchir aux vrais enjeux de notre société. Je peux comprendre l'argumentation qui défend l'aménagement des voies sur berges. Mais lorsque j'entends que des restaurants et des cafés y seront installés, alors qu'un débat très sérieux concerne les voies sur berges, j'avoue que les bras m'en tombent.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

L'activité mercantile n'empêche pas de développer un commerce vertueux. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont les acteurs d'une économie non-lucrative. La Ville de Paris souhaite que l'espace public soit animé sur les berges sur Seine. Le problème n'est pas le commerce, mais la manière de le développer. Or, la Mairie a choisi des acteurs exemplaires qui répondent à de nombreuses problématiques actuelles, notamment l'emploi. L'occupation des berges devrait ainsi créer 30 emplois. L'urgence écologique existe, et tout le monde en est conscient, mais l'urgence de l'emploi est tout aussi importante.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je reconnais la légitimité de votre argumentation, mais 30 emplois ne représentent rien à côté des milliers de suppressions d'emploi qu'engendre la fermeture des voies sur berges à Paris et dans l'Île-de-France.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous invite à la prudence. Il s'agit seulement de 3,3 km récupérés pour un usage différent qui est sans commune mesure avec le reste des infrastructures routières de Paris et de ses environs.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Vous savez que la nature a horreur du vide. La disparition des voitures sur les voies sur berges devait attirer d'autres occupations. Or, l'économie sociale et solidaire est la meilleure solution, car c'est une économie vertueuse. Quant à la fréquentation des voies sur berges, elle est si importante qu'il est difficile d'y circuler à vélo.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je rappelle que nous étions favorables à une fermeture des voies le samedi et le dimanche, et qu'elles ont été fermées le dimanche par une majorité qui n'était pas la nôtre. Je vous invite à vous y rendre le mercredi ou le jeudi. Vous verrez que la fréquentation est très faible.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Les différents points de vue sont respectables. Mais je vous invite à juger ce dispositif sur la durée.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

10 voix pour :

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, (Parti Socialiste)

Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Corine FAUGERON et Boniface N' CHO (Europe Ecologie Les Verts)

et

2contre

Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM).

2016DAE323

Kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité – Conventions avec la société « Lulu dans ma rue ».

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Le comptoir des services « Lulu dans ma rue » a pour objectif de favoriser le développement des compétences et le retour à l'emploi des personnes qui, à l'issue de leur parcours d'insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique n'intègrent pas les activités classiques et, plus largement, des personnes qui ne trouvent pas d'emploi salarié.

Cette délibération propose d'apporter des réponses à la précarité par le biais du projet « Lulu dans ma rue » qui formalise des activités de proximité informelles déjà existantes : ménage, bricolage, gardiennage d'animaux, etc. La Ville de Paris est attachée au développement de l'emploi sous toutes ses formes, ainsi qu'à la réduction de l'exclusion sociale.

Une convention d'occupation du domaine public d'un an a été signée à titre expérimental. Depuis mai 2015, 68 micro-entrepreneurs, dits « Lulus » ont été référencés, parmi lesquels 10 sont bénéficiaires du RSA et 3 sont issus d'un chantier d'insertion Emmaüs Défi. L'ensemble des Lulus a bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel. Une permanence dédiée aux questions administratives, des formations techniques ainsi que des ateliers collectifs professionnalisants tels que bricolage et informatique ont été proposés.

Je constate que beaucoup d'habitants du quartier utilisent les services de Lulu dans ma rue.

De plus, 4 micro-entrepreneurs ont trouvé un travail salarié. Les activités générées par le kiosque répondent à une demandent des Parisiens. Entre 80 et 100 personnes visitent le kiosque quotidiennement. Des réunions festives sont organisées mensuellement et attirent beaucoup d'habitants de l'arrondissement. Ces réunions sont ainsi l'occasion pour les Lulus d'échanger avec les habitants.

5 600 commandes de services ont été enregistrées pour 3 136 clients. Le dispositif connaît donc un grand succès. La demande mensuelle moyenne est passée de 10 commandes en mai 2015 à 35 commandes en janvier 2016.

En complément du kiosque implanté dans le 4^e arrondissement, 5 kiosques supplémentaires pourraient être installés dans les 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements en accord avec les maires d'arrondissement. Je vous propose donc d'autoriser la Maire de Paris à signer des conventions d'occupation du domaine public avec la société Lulu dans ma rue pour l'exploitation durant un an de 6 kiosques commerciaux proposant des activités de proximité. Pour chaque kiosque, une redevance correspondant à 100 € par mois au regard de l'activité pour la réinsertion par l'emploi, soit 1 200 € par an, serait versée à la Ville de Paris.

Je voudrais enfin ajouter que nous sommes très fiers d'avoir été partenaires du premier kiosque. Je n'ai pas besoin de décrire ce que les Lulus ont apporté à la vie du quartier, car le kiosque Saint-Paul est toujours plein. Au-delà des services et de la réinsertion, les Lulus apportent un véritable lien social. J'ai représenté la Mairie il y a un mois à l'enterrement d'un habitant très investi dans le 4^e arrondissement. La famille a spécifiquement remercié les Lulus qui avaient accompagné cet habitant jusqu'à la fin. Deux Lulus étaient présents à l'enterrement. C'est dire la place qu'ils ont prise dans le 4^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016DAE377

Soutien à quatre initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

En 2015, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique ambitieuse de développement de l'économie circulaire sur son territoire. En organisant de mars à septembre les états généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, la ville a envoyé un message fort et confirmé sur son souhait de travailler avec tous les acteurs du territoire pour mettre en place des solutions qui concrétisent cette économie d'avenir.

Parmi les nombreuses thématiques abordées par les 250 participants aux ateliers, la question du développement et du réemploi était un enjeu prioritaire. En effet, le réemploi, avec l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité, est l'une des clés de transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire.

Les recycleries participent au réemploi en collectant des objets dont les gens souhaitent se débarrasser. J'invite donc tous les Parisiens à se rendre à la ressourcerie de Paris centre, aussi appelée l'Interloque.

La délibération vise à soutenir cette ressourcerie ainsi que 4 autres ressourceries dans d'autres arrondissements.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Les habitants du 4^e arrondissement peuvent se diriger vers la ressourcerie Paris centre du 2^e arrondissement, derrière les Halles, et vers la ressourcerie du 11^e arrondissement, rue du Chemin Vert.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016DFPE259

Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissement de la petite enfance.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Cette convention concerne la signature d'une convention avec 3 crèches associatives du 4^e arrondissement, s'inscrivant dans le prolongement de la convention adossée à la subvention allouée par la ville à ces établissements. Elle porte sur 3 points : le renforcement de la part d'alimentation durable, la sécurité des établissements et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

La première des crèches concernées dans le 4^e arrondissement est la crèche familiale de la Cité Saint-Martin au 2bis rue Mornay, gérée par le Secours catholique. La question de l'alimentation durable n'est pas très pertinente pour cette crèche puisque les parents préparent les plats de leurs enfants et les remettent aux assistantes maternelles. Le directeur de la Cité prévoit l'installation d'un système d'ouverture par badge personnel remis aux assistantes maternelles. Une seule personne est concernée par la revalorisation des auxiliaires de puériculture.

La seconde est la crèche parentale du Marais, rue François Miron, dont la gestion est autonome. La part de l'alimentation bio s'élève déjà à 60 % de l'alimentation des enfants. C'est un engagement fort de l'ensemble des parents pour la préparation des repas depuis l'existence de cette crèche. La sécurité a fait l'objet d'un protocole de sûreté adopté il y a 3 mois qui prévoit une zone de confinement isolée au sein de la crèche. Par ailleurs, chaque parent est muni d'une clé de l'établissement, la porte restant constamment fermée. Aucune auxiliaire de puériculture ne travaille au sein de cette crèche.

La troisième est la crèche du Figuier, dont la gestion est associative. La part de l'alimentation bio est faible actuellement. La convention permettra ainsi de faire monter cette part progressivement. Un protocole de sûreté calqué sur le modèle des PPMS existe dans l'établissement et un visiophone a été installé en juin. Deux auxiliaires de puériculture sont concernées par la prime allouée aux personnels par la convention d'objectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016DU254

Attribution du marché de maintenance et conduite de réseau électrique moyenne tension du Forum des Halles (1^{er}).

Ariel WEIL, Conseiller d'Arrondissement

Je rappelle que le réseau de moyenne tension relie le transformateur et les consommateurs finaux. Une consultation a été lancée par appel d'offre ouvert et la commission d'appels d'offre de la Ville de Paris a attribué le marché. Je vous propose donc d'autoriser la Maire de Paris à signer le marché public.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Je reconnais ne pas avoir lu cette délibération. Dans la mesure où j'ai l'habitude de voter en fonction des décisions du Maire du 1^{er} arrondissement et où je n'ai pas pu m'entretenir avec Jean-Pierre PLONQUET avant le conseil, je ne participerai pas au vote.

.Un avis favorable est donné à la majorité avec :11 voix pour :

Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, (Parti Socialiste) Anne LEBRETON (Radical de Gauche Centre et Apparentés)

Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

Corine FAUGERON et Boniface N' CHO (Europe Ecologie Les Verts)

Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)

1 ne prend pas part au vote

Vincent ROGER (Les Républicains).

QUESTIONS

Question de Corine FAUGERON (Europe Ecologie Les Verts) relative à « la couverture du gymnase Neuve-Saint-Pierre ».

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire,

La couverture du gymnase Neuve Saint Pierre est en PVC non dangereux afin de rassurer ceux qui s'en inquiétaient, vous est-il possible de préciser ce qu'est le PVC non dangereux et quelles sont les différences entre le PVC dangereux et le PVC non dangereux.

Par avance merci pour votre réponse

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

La couverture du gymnase Neuve-Saint-Pierre est en PVC non-dangereux. Afin de rassurer ceux qui s'en inquiètent, vous est-il possible de préciser, Monsieur le Maire, ce qu'est le PVC non-dangereux et quelles sont les différences entre le PVC dangereux et le PVC nondangereux? Je vous remercie pour votre réponse.

Christophe Girard. Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie pour votre question, Madame Faugeron. Le sujet de la couverture de la future halle sportive Neuve-Saint-Pierre a suscité des inquiétudes auprès des riverains, en particulier celles et ceux qui se sont constitués au sein du collectif Beautreillis - Charles V -Saint-Paul – Neuve-Saint-Pierre. Je salue à ce titre l'engagement de Madame Quilès dans cette action.

Comme vous le savez, les recours juridiques formulés par le collectif à l'encontre du projet ont été rejetés par le tribunal administratif. Je tiens néanmoins à vous répondre sur ce point précis de la toiture de la halle, comme je l'ai fait longuement jeudi 17 novembre en recevant Madame Quilès ainsi qu'une riveraine très attachée à l'écologie, Madame Faugeron.

Je tiens à vous dire que la couverture de la halle sera en toile textile sur laquelle un revêtement de surface en PVC sera appliqué. Ce n'est donc pas exactement ce que certaines personnes ont déclaré. Ce type de toile est couramment utilisé pour couvrir des équipements sportifs dans de nombreux pays. Sachez, par exemple, que des stades très récents et de grande ampleur ont été construits à Munich et à Nice avec type de toile et qu'ils accueillent des dizaines de milliers de spectateurs. Je pense donc que ces équipements ont été installés dans le respect des normes les plus rigoureuses.

Sachez enfin que le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Préfecture de Police dont

nous connaissons tous la rigueur en matière de sécurité pour les équipements publics et l'observance stricte des règles de sécurité concernant l'hygiène et la santé des personnes.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je souhaitais comprendre la différence entre un PVC dangereux et un PVC non-dangereux.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Nous parlons de plus en plus des perturbateurs endocriniens à juste titre, dans la mesure où les matériaux comme le PVC sont utilisés dans la plupart des projets architecturaux. Lors d'un mardi de la santé, nous avions reçu le professeur Patrice Rat, spécialiste de la question des phtalates et des PVC. Les phtalates sont ajoutés au PVC pour le ramollir et sont même utilisés pour la fabrication des poches de perfusion dans les hôpitaux.

Aujourd'hui, la nocivité exacte de ce matériau est encore mal connue. Mais je pense qu'une toiture très éloignée du sol, et donc des personnes, ne constitue pas un danger pour la santé. Seule la combustion du PVC représente un danger, puisqu'elle provoque la diffusion dans l'air de composants volatiles très nocifs.

Nous ne sommes pas assez spécialisés, en tant qu'élus, pour apporter des réponses scientifiques sur la question. Nous faisons confiance aux services de la ville et à la Préfecture, car ils ont donné leur accord après avoir pris connaissance des problématiques de santé.

Question d'Évelyne ZARKA, (Groupe Communiste/Front de Gauche) relative à « l'occupation des locaux municipaux pour la Primaire Ouverte de la Droite et du Centre : Convention et dédommagements.

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire,

Les 20 et 27 novembre 2016, 6 de nos écoles et les services centraux de la DASCO ont été investis par le vote à la Primaire Ouverte de la Droite et du Centre.

Afin de répondre aux questions de nos concitoyens, pouvez-vous nous indiquer les termes de la convention d'occupation des locaux municipaux signée entre la Ville et les organisateurs d'une part, et le dédommagement financier prévu concernant les charges (gardiennage, consommation de fluide,...) d'autre part.

Savez-vous, Monsieur le Maire, s'il est prévu que ces frais engagés par les organisateurs de ce vote à la Primaire Ouverte de la Droite et du Centre, fassent partie des "frais de campagne" pour les élections présidentielles ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai été consulté par Monsieur Giannesini, président de la commission départementale de Paris, sur le nom et le choix des bureaux de vote dans le 4^e arrondissement. Je tiens d'ailleurs à votre disposition la lettre que j'ai reçue.

Les locaux mis à disposition ont fait l'objet d'un arrêté municipal en date du 22 juillet 2016 et

publié au Bulletin officiel du 29 juillet 2016. Une convention entre la Ville de Paris et l'association Primaire ouverte de la Droite et du Centre a été soumise à la séance du Conseil de Paris les 26, 27 et 28 septembre derniers afin d'autoriser la Maire de Paris à la signer avec le président de la commission départementale de Paris pour l'organisation de cette opération.

Cette convention a permis de déterminer notamment la participation des services municipaux aux opérations des 20 et 27 novembre 2016 et de fixer la prise en charge financière des dépenses pouvant en résulter pour la Ville de Paris. Ces dépenses seront prises en charge par l'association directement ou par remboursement des frais avancés par la Ville de Paris.

Enfin, je rappelle les Primaires du Parti Socialiste ont été organisées dans les mêmes conditions.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je remercie Madame Zarka de poser cette question, car elle est légitime. Nous devons être parfaitement transparents vis-à-vis de nos concitoyens. Le processus a été initié en 2010 par le Parti Socialiste qui avait été critiqué par une partie de ma famille politique, à l'exception d'une personnalité. Or, il se trouve que cette personnalité a remporté les Primaires de la Droite et du Centre dimanche dernier. L'organisation de ces Primaires a donc été la même que pour les Primaires du Parti Socialiste.

Je salue l'exemplarité des services de la ville et le Directeur général des services de la Mairie du 4^e arrondissement qui a pris soin de me recevoir et de vérifier que les gardiens volants étaient bien informés. Je le remercie publiquement et chaleureusement, car il a rempli sa fonction avec courtoisie républicaine et disponibilité. Je remercie également les gardiens des écoles concernées et le gardien volant de la rue de l'Arsenal.

Monsieur le Maire vous a expliqué que les organisateurs ont payé la location de ces salles à la ville, comme le fera le Parti Socialiste en janvier prochain. C'est un exercice démocratique populaire. Plus de 4 000 personnes ont voté dans le 4^e arrondissement. J'ai cru comprendre que les électeurs étaient de droite comme de gauche et que certains électeurs de gauche étaient mêmes particulièrement engagés. Cela prouve que ces Primaires étaient très ouvertes. Toutefois, en ce qui me concerne, je n'irai pas voter aux Primaires de la Gauche.

Je suis un militant et je respecte profondément l'engagement militant. Ce dimanche, plus de 100 militants ont tenu toute la journée les bureaux de vote sans les moyens d'organisation habituels et ont eu une attitude exemplaire. Malgré quelques provocations, ils ont toujours répondu avec courtoisie et disponibilité. Je les salue donc également.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je reconnais que toute expression démocratique, lorsque les citoyens et citoyennes y participent, est la meilleure réponse aux difficultés que peuvent rencontrer les démocraties à travers le monde. La situation des habitants d'Alep montre une fois de plus que la démocratie est un bien extrêmement précieux. Lorsque nous ne nous caricaturons pas et que nous respectons nos convictions, ce sont la démocratie et la liberté qui gagnent, et donc la République française.

COMMUNICATIONS

Communication de Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, sur l'accueil de mères isolées à l'Hôtel-Dieu et sur les dispositifs de soutien aux personnes sans-abri

En tant que Maire du 4º arrondissement j'avais, lors du Conseil de Paris de septembre dernier, interrogé la Maire, Anne Hidalgo, Présidente du Conseil de surveillance de l'AP-HP, sur la possibilité pour l'Hôtel-Dieu, qui dispose d'espaces inoccupés, d'accueillir des publics en grande précarité. Paris comme les autres villes refuges, doit en effet assumer son devoir d'accueil. Ce sont nos valeurs et notre tradition.

Le vœu que j'ai formulé a été suivi par des réunions de travail sur place. Grâce à la bonne volonté et l'énergie des intervenants, elles ont fini par déboucher sur un accord. Je salue en particulier l'engagement du Préfet Jean-François Carenco et de la sous-préfète Sophie Brocas.

C'est ainsi que je me réjouis du communiqué du Directeur de l'AP-HP, Martin Hirsch, en date du 17 novembre, qui annonce l'expérimentation cet hiver à l'Hôtel-Dieu d'un dispositif d'hébergement court pour les mères qui accouchent dans une maternité de l'AP-HP et qui n'ont aucune solution d'hébergement à leur sortie. Deux anciennes unités d'hospitalisation, soit environ 35 chambres, seront mobilisées cet hiver.

L'AP-HP et la Mairie de Paris conjuguent ainsi leurs efforts pour faire de Paris, une ville accueillante et respectueuse.

Je profite de l'occasion pour évoquer ici les autres dispositifs d'accueil des sans-abri qui seront déployés cet hiver et notamment le Plan Hiver dans le 4e arrondissement.

Pour la 16° année consécutive, comme l'avait initié Madame Bertinotti, la salle Jean Mouly sera mobilisée en cas de déclenchement du plan Hiver par la Préfecture de Paris. Si les températures continuaient de descendre, cette salle pourrait accueillir 40 sans-abri pour dîner au chaud et 25 sans-abri, dont 5 femmes, pour passer la nuit.

Sans attendre le déclenchement du Plan Hiver, qui dépend des conditions climatiques, j'ai choisi de financer sur mes fonds propres un dispositif de partage de repas avec les sans-abri à partir du 2 janvier. Cette distribution de repas, du 2 janvier à fin février, permettra d'offrir un dîner à 30 sans-abri du lundi au vendredi. L'association « La Chorba » sera chargée de la confection des repas, tandis que l'association « Aux captifs, la libération » sera chargée de l'organisation. Je remercie Audrey Pleynet de l'association « Aux captifs, la libération », KhaterYenbou de l'association « La Chorba », ainsi que mon adjointe Anne Lebreton, très investie sur cette question, pour leur engagement.

Ensemble, nous veillerons à faire du 4e arrondissement un arrondissement solidaire qui n'abandonne pas ses concitoyens dans la rue.

Communication de Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, sur la recrudescence des rongeurs dans l'arrondissement

Comme vous l'avez probablement constaté, nous connaissons depuis plusieurs semaines une recrudescence de rongeurs dans le 4^e arrondissement, notamment dans le secteur de la rue des Rosiers et les espaces verts.

Afin que des mesures soient immédiatement prises pour lutter contre les recrudescences de

nuisibles dans le 4^e arrondissement, j'ai demandé au Département Faune & Action de Salubrité d'intervenir dans les espaces les plus concernés : rue des Rosiers, Square de la Tour Saint Jacques, École Hospitalières Saint-Gervais et IMP Binet.

Ce service débutera le mardi 29 novembre. J'ai ainsi autorisé la fermeture du Jardin des Rosiers, du Square Charles Victor Langlois et du Square de la Tour Saint-Jacques pour qu'ils bénéficient de traitements de fond rapides et efficaces.

En parallèle j'ai saisi Bernard Jomier, Adjoint à la santé, et Mao Peninou, Adjoint en charge de la propreté, pour que certaines actions puissent être mises en place :

- la mise en application, dès que possible, grâce au Plan de Renforcement de la Propreté, des interventions en horaires décalés dans les sites à forte tension du point de vue des déchets afin de collecter les réceptacles de propreté en soirée ;
- l'installation de corbeilles bi-flux avec coque en plexiglas dans le Jardin des Rosiers, avant des installations dans d'autres espaces verts ;
- le renforcement de la communication pour sensibiliser les habitants et les passants, car les actions engagées par la Ville doivent impérativement être couplées d'action dans les copropriétés pour être efficaces et durables.

Il faut noter que la recrudescence des rats est notamment due à l'indélicatesse de certains riverains, commerçants et touristes qui jettent des déchets dans l'espace public. Le 4e arrondissement pâtit à ce titre d'une situation particulière en raison de la densité de sa population en journée. Les travaux de réhabilitation des égouts ont également participé à ce phénomène, tout comme les travaux de création d'un parvis piéton devant l'école des Hospitalières Saint-Gervais.

Enfin, je vous informe que ce phénomène étant constaté dans l'ensemble des arrondissements, la Mairie centrale s'est emparée du sujet. Le Secrétariat général, en lien avec les adjoints concernés, les services et les mairies d'arrondissements, élabore actuellement un plan d'action global visant à limiter la présence des rongeurs dans la capitale.

Il s'agit d'une problématique complexe qui implique un grand nombre de variables tant sur le plan sanitaire que réglementaire. La mobilisation de tous les acteurs et le civisme des habitants et touristes sont indispensables afin de venir à bout de ce problème de manière durable.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Je vous remercie pour cette intervention, car je partage votre sentiment concernant l'invasion des rongeurs. Par conséquent, tout ce qui pourra être fait dans ce sens sera fortement soutenu par l'opposition.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous dis à très bientôt.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Julien LANDEL